

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 mai 2020

ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2020

L'assemblée générale mixte de SOFRAGI se tiendra le 25 juin 2020 à 10h00 au Business Center Astorg – 25, rue d'Astorg – 75008 Paris.

L'avis de réunion à l'assemblée générale, comprenant l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée et les principales modalités de participation et de vote à l'assemblée, a été publié le 20 mai 2020 au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO).

Cet avis est consultable sur le site Internet de la société : www.sofragi.fr.

Cette assemblée générale est importante puisqu'elle invite les actionnaires minoritaires à se prononcer sur l'évolution de SOFRAGI en SICAV.

Or, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement, et notamment - à date - de l'interdiction des réunions de plus de 10 personnes dans un lieu public, le Conseil d'administration de SOFRAGI a décidé de tenir l'assemblée générale annuelle à huis clos.

En conséquence, les actionnaires ne pourront pas y participer physiquement et ils devront voter par correspondance, ou donner un pouvoir au Président, ou à un autre actionnaire qui devra lui-même voter par correspondance.

Soucieux de favoriser le dialogue avec les actionnaires, le Conseil d'administration les invite à poser leurs questions par écrit le plus tôt possible, afin que des réponses puissent être apportées dans les délais requis pour éclairer leur vote, rappelant que les votes par correspondance devront être adressés à CASEIS Corporate Trust (de préférence par courriel) au plus tard le 22 juin 2020 (pour le vote des actionnaires) ou le 21 juin 2020 (pour le vote des mandataires).

Ces questions, accompagnées de l'attestation d'inscription en compte, devront être adressées de préférence par courriel à l'adresse suivante : <u>contact@cybele-am</u>, ou par courrier adressé au siège de la société, de même que toute question relative à la tenue de l'assemblée générale.

Si l'évolution de la situation sanitaire le permettait, le Conseil d'administration pourrait décider de revenir à une assemblée présentielle d'ici au 4 juin prochain. Dans ce cas, les actionnaires en seraient informés par voie de communiqué, par un avis de convocation publié au BALO, par insertion dans un journal d'annonces légales, ainsi que par courrier pour les actionnaires inscrits au nominatif.

A cette date, l'ensemble de la documentation relative à cette assemblée générale mixte (prévue par l'article R. 225-73-1 du code de commerce) figurera sur le site de la société www.sofragi.fr, dans la rubrique « Assemblée Générale ».

Les actionnaires sont donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site <u>www.sofragi.fr</u>.

* * *

Ce communiqué de presse est disponible sur le site www.sofragi.fr

SOFRAGI est une société d'investissement à capital fixe (SICAF) ayant la forme d'une société anonyme cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris sous le symbole SOFR (Code ISIN : FR0000030140). Les actions ne peuvent être rachetées par la SICAF à la demande de ses actionnaires.